



Je t'en pose des questions, moi ??

Trop compliqué ?? Oui, d'accord ! Mais essayons d'y voir plus clair...

DECouvrez LA FACE CACHEE DE L'EPEP !!!



- 1) Qu'est-ce qu'un EPEP ? 1- E.P.E.P. = Etablissement Public d'Enseignement Primaire
- 2) Qui va l'instaurer ? 2- Les communes et les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale)
- 3) Est-ce que ce sera obligatoire ? 3- Obligatoire à partir de 15 classes
- 4) Comment sera rassemblée la structure ? 4- Les communes et EPCI ont la possibilité de regrouper pour parvenir au seuil minimum de 13 classes (éventuellement public et privé, ou avec un collège)
- 5) Comment est recruté le directeur ? 5- Le directeur n'est plus nommé sur un poste mais désigné par l'IA.
- 6) Que deviennent les autres directeurs des écoles ? 6- La proposition de loi ne le dit pas : mais comment pourraient-ils être maintenus ?
- 7) Quel est le statut de ces directeurs d'EPEP ? 7- Statut d'emploi fonctionnel = poste à profil pour une durée déterminée
- 8) Pour quelle durée sont-ils nommés ? 8- La nomination est renouvelable une fois puis le cadre est soumis à une obligation de mobilité.
- 9) Quelles sont ses obligations ? 9- Elles sont très nombreuses : exécute toutes les délibérations du CA, prend toutes dispositions pour le bon fonctionnement du service public en cas de difficultés graves (grèves ? absences non remplacées ?...), représente l'Etat au sein de son établissement.
- 10) Quels sont ses droits ? 10- Aucun élément de réponse dans le texte de loi.
- 11) Quelle instance dirige l'EPEP ? 11- Un Conseil d'Administration (CA).
- 12) De quoi est-elle composée ? 12- 13 membres : le directeur, 4 représentants des communes, 4 représentants élus des parents d'élèves, 3 représentants élus des enseignants et 1 représentant élu du personnel non enseignant. Le président est élu par ce conseil mais ne peut pas être enseignant.
- 13) Qui décide ? 13- Compétences du CA : règlement intérieur, projet d'établissement, budget et compte financier, recrutement du personnel non enseignant et des contractuels, conventions, accueil et info des parents, rapport annuel sur les résultats des élèves, actions en justice et transactions.
- 14) Que devient le conseil des maîtres ? 14- Le conseil pédagogique (directeur + enseignants de l'EPEP) se substitue au conseil des maîtres.
- 15) Qui recrute ? 15- Le CA recrute le personnel non enseignant ainsi que les contractuels.
- 16) Que deviennent les conseils d'école ? 16- Le CA se substitue aux conseils d'école.
- 17) Qui décide de la pédagogie ? 17- Le conseil pédagogique de l'EPEP.
- 18) Y aura-t-il encore une carte scolaire ? 18- Elle n'a plus lieu d'être.
- 19) D'où vient le budget alloué à l'EPEP ? 19- C'est le flou artistique : municipalités ? entreprises ? enveloppe rectorale ? enveloppe académique ? sponsors ?
- 20) Qui recrute et paye un secrétaire ? 20- Le secrétariat n'est jamais évoqué.
- 21) Quels sont les dangers d'une telle politique :
 - envers les collègues ? - les collègues (en minorité au CA où les décisions se prennent sans eux, mis concurrence à cause des résultats des élèves affichés, présence permanente du chef et donc du représentant de l'Etat, ou absence totale du chef, le recrutement risque de se faire par copinage pour les contractuels, les remplaçants)
 - envers les directeurs d'école ? - les directeurs (tous les directeurs d'école ne seront pas gardés, il faudra faire ses preuves pour être désigné, première nomination à l'essai car statut d'emploi fonctionnel, une période renouvelable une fois, mobilité obligatoire, responsabilité totale y compris pénale, beaucoup de charges pour des compensations non évoquées, si les évaluations ne sont pas bonnes le directeur est réintégré dans son corps d'origine)
 - envers les directeurs d'EPEP ? - les parents (nombre de représentants très limité et beaucoup moins important que maintenant, si l'EPEP est rural le directeur est non visible)
 - envers les municipalités ? - la municipalité (transfert de responsabilités, budget des EPEP, à terme la concurrence privé/public comme en Suède où les enfants sont les enjeux du marché de l'Education)
 - ... et les enfants, dans tout ça ? - les enfants (noyés dans une énorme structure, ne sont plus au centre du système éducatif !)

A TERME, ECOLE ET COLLEGE FUSIONNENT EN UNE SEULE STRUCTURE...

